

**PLANNING DES PERMANENCES DE LA
MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DES BLAGIS**

Les permanents :

Une secrétaire vous accueille, vous oriente vers les différents intervenants et fixe les rendez-vous.

Un travailleur social vous reçoit sur rendez-vous en fonction de l'objet de votre demande. A votre écoute, elle fait le lien avec les autres services internes ou externes.

Un greffier des services judiciaires vous reçoit sur rendez-vous, il vous informe de vos droits et obligations, des procédures, et/ou vous oriente vers l'interlocuteur approprié à vos démarches.

Les intervenants :

AVOCAT	Mardi de : 15h à 17h. spécialisée mineur, de 15h30 à 17h30 un lundi par mois
ADAVIP 92 <i>Association d'aide Aux Victimes d'infractions Pénales des Hauts-de-Sein</i>	Permanences de la juriste : Lundi : 9H30 à 12h et de 14h à 18h. Mardi : 9h30 à 12h. Jeudi : 9h30 à 12h et de 14h à 18h. Permanences de la psychologue : Mercredi : 13h à 17h. Vendredi : 10h à 12h et 13h à 17h.
CIDFF <i>Centre d'Information sur le Droit des Femmes et de la Famille</i>	Droit de la famille Mardi : de 9h30 à 12h/ Jeudi : 9h à 12h Droit du travail - Mercredi : 9h30 à 12h.
ADIL 92 <i>Association Départementale d'information sur le logement</i>	Vendredi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h.
APTM <i>Association Pour l'accompagnement social et administratif des personnes Migrantes et de leurs Familles</i>	Lundi : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h.
APCE <i>Association Pour le Couple et l'Enfant</i>	Mardi : 9h30 à 12h.
NOTAIRE	1 ^{er} lundi du mois : 9H30 à 12H
Délégué du défenseur des droits	jeudi : de 9h45 à 12h et de 14H à 17H
Conciliateurs de justice	Le jeudi : 14h à 17h. Le mercredi : 9H30 à 12H
Médiateur RATP	1 ^{er} jeudi tous les 2 mois : 9h30 à 12h et de 14h à 17h30.
Médiateur SNCF	2 ^{ème} mardi tous les deux mois de 14h à 15h30.
Délégués du Procureur	Mardi : sur convocation
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Vendredi : sur convocation